

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	75
palygorskite	palygorskite	12174-11-7	$\geq 5 - < 10$ *
toluene	Toluene	108-88-3	$\geq 1 - < 5$ *
sodium diisopropyl-naphthalenesulphonate	sodium diisopropyl-naphthalenesulphonate	1322-93-6	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	01/30/2024	50000496	Date de la première parution: 11/22/2019

Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
palygorskite	12174-11-7	VEMP	1 fibres/cm ³	CA QC OEL
toluene	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
toluene	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

- Matériau** : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques** : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps** : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection** : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
-

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique** : solide
- Forme** : granules
- Couleur** : brun
- Odeur** : de moisi
- Seuil de l'odeur** : Donnée non disponible
- pH** : 6.5 - 7.5
- Point de fusion/congélation** : Donnée non disponible
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 38 - 40 lb/scf

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Possibilité de réactions dangereuses : Aucun raisonnablement prévisible.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes
Chaleur, flammes et étincelles.
- Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
- Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
-

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,416 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:

Sulfentrazone:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,689 mg/kg
Symptômes: ataxie, convulsions cloniques, Décès
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: EPA OPP 81 - 3
Symptômes: ataxie, Difficultés respiratoires
BPL: oui
Remarques: pas de mortalité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: EPA OPP 81-2
BPL: oui
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

palygorskite:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

toluene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,580 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 25.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

CL50 (Rat, femelle): 30 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : (Lapin): 12,267 mg/kg

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Lapin
Évaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : EPA OPP 81-5
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

palygorskite:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

toluene:

Espèce : Lapin
Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat : Irritation de la peau

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : Directives du test 431 de l'OECD
Résultat : Corrosif(ve) après 4 h d'exposition ou moins

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Évaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : EPA OPP 81-4
BPL : oui

toluene:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Espèce : Cornée bovine
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 437 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Composants:

Sulfentrazone:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

palygorskite:

Remarques : Donnée non disponible

toluene:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Type d'essai : Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)
Méthode : Directives du test 442C de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: Activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

toluene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat
Résultat: négatif

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.

Incidences sur le dévelop- : Type d'essai: Développement embryofœtal

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

pement fœtal

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour
Méthode: EPA OPP 83-3

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 50 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: LOAEL F1: 25 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Malformations squelettiques.
Organes cibles: rate
Méthode: EPA OPP 83-3

toluene:

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: Effets tératogènes.
Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Composants:

Sulfentrazone:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Composants:

Sulfentrazone:

Organes cibles : système hématopoïétique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

toluene:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : oreille interne
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 19.9 mg/kg
LOAEL : 65.8 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
BPL : oui
Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : 60 mg/kg
LOAEL : 108.4 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Chien, mâle
NOAEL : 10 mg/kg
LOAEL : 28 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
Organes cibles : système hématopoïétique, Foie

toluene:

Espèce : Rat
NOAEL : 625 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Symptômes : effets sur le système nerveux central

Espèce : Rat
NOAEL : 0.098 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

Espèce : Rat
NOAEL : 2.261 mg/l
Voie d'application : Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Atmosphère d'essai : vapeur

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets neurologiques

Composants:

Sulfentrazone:

Neurotoxicité observée dans les études sur les animaux

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Sulfentrazone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 93.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 14.1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

	Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (algues): 32.8 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algues vertes)): 0.031 mg/l Durée d'exposition: 120 h CE50 (<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l Durée d'exposition: 14 d CE50 (<i>Navicula pelliculosa</i> (Diatom)): 0.042 mg/l Durée d'exposition: 120 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Poissons): 5.9 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): > 5,620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale NOEL (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): 3,160 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale DL50 (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale NOEL (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): 5,620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale NOEL (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 100 ppm Point final: Test de reproduction NOEL (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): > 100 ppm Point final: Test de reproduction DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 25 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

palygorskite:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

toluene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 134 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 72 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Persistance et dégradabilité

Composants:

Sulfentrazone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Sulfentrazone:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
BPL: oui
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 9.8
pH: 7

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.73 (20 °C)

sodium diisopropylnaphthalenesulphonate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 2.6 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

Sulfentrazone:

Mobilité : Milieu: Eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	01/30/2024	50000496	Date de la première parution: 11/22/2019

Remarques: Distribution prévue dans les compartiments environnementaux

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 43 ml/g, log Koc: 1.63
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Sulfentrazone)
Classe : 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 01/30/2024 Numéro de la FDS: 50000496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/22/2019

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Sulfentrazone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ()
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui()

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : toluene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AICS : Non en conformité avec les inventaires
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	01/30/2024	50000496	Date de la première parution: 11/22/2019

2',4'-DICHLORO-5'-(4-DIFLUOROMETHYL-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL)METHANESULFONANILIDE

palygorskite

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SZ-75 HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	01/30/2024	50000496	Date de la première parution: 11/22/2019

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique